



## Communiqué de presse

*Saint-Denis, le 29 novembre 2019*

# Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Le mécanisme de réglementation des prix des carburants qui en résultent permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix hydrocarbures.

## Un contexte international qui entraîne une relative stabilité des prix des carburants et une hausse du gaz

Sur les 15 premiers jours ouvrés du mois de décembre, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la baisse pour le supercarburant (- 2,73 %) par rapport au mois précédent et à la hausse (+3,09 %) pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE augmente à 455 \$/TM (+2,25 %). La cotation du Propane augmente également (+2,33 %).

Par ailleurs, une hausse du fret (pour les carburants) de 18,24 % a été observée sur la même période mais elle n'impacte pas le prix final de ce mois.

Par ailleurs, à la suite d'une hausse de l'euro par rapport au dollar, la moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1103 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants. Ce paramètre vient tempérer légèrement la hausse du prix du gaz (-2 cts environ) sans influencer le prix final des carburants.

Les marges de gros, les marges de détail, ainsi que les frais de passage qui sont fixées par arrêté préfectoral restent pour leurs parts inchangées.

**Il en découle ainsi :**

### - Pour le sans plomb

Le prix public est en baisse de 1ct à 1,47 €/litre. Cette évolution s'explique par la baisse de la cotation.

### - Pour le gazole

Le prix de vente est en hausse de 1ct à 1,14 €/litre. Comme pour le SSP, le fret est en hausse et la parité s'apprécie.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -



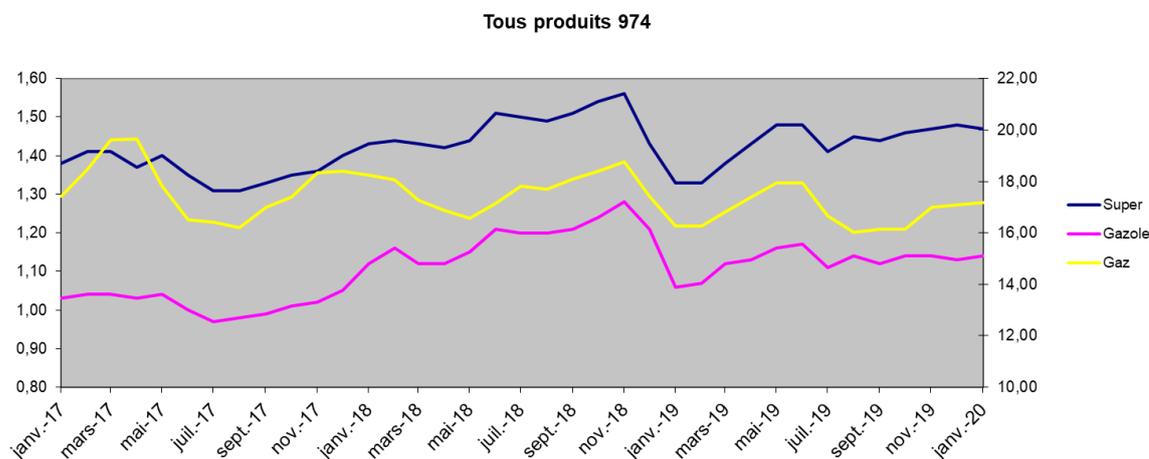
## - Pour le gaz

Le prix final de la bouteille est **en hausse à 17,19 €**. Cette évolution de 9 cts s'explique par la hausse des cotations mensuelles (+2,25 % en cumulé). Elle est infléchie par l'enchérissement de la parité Euro/Dollar qui vient limiter la hausse du prix final. Le contrat de fret est inchangé. On retient toujours le prix le plus bas communiqué par les opérateurs.

En conséquence, les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Libellé du produit	1-déc.-19	1-janv.-20	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,48	<b>1,47</b>	<b>-0,68%</b>
Gazole (€/litre)	1,13	<b>1,14</b>	<b>0,88%</b>
GNR (€/litre)	0,74	<b>0,76</b>	<b>2,70%</b>
Pétrole lampant (€/litre)	0,74	<b>0,75</b>	<b>1,35%</b>
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,78	<b>0,76</b>	<b>-2,56%</b>
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,74	<b>0,76</b>	<b>2,70%</b>
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	17,10	<b>17,19</b>	<b>0,53%</b>

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



*Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite*

